

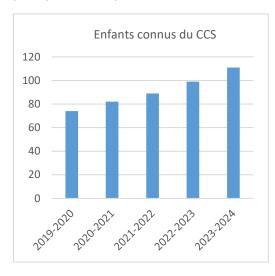




CP 478, 1951 Sion

Rapport d'activités 2023-2024 du Centre de Compétences en Surdité (CCS)

Conformément au cadre surdité du Valais, depuis la rentrée scolaire 2016-2017, le CCS est le centre de référence valaisan pour la prise en charge des enfants sourds et malentendants. Durant l'année scolaire 2023-2024, 111 enfants déficients auditifs étaient connus et suivis par le CCS, soit 12 de plus que l'année précédente.



Ce chiffre, en constante augmentation, s'explique d'une part par le fait que le processus de signalement pour les nouvelles situations, via les parents directement ou les médecins (ORL et/ou pédiatre) est efficace et d'autre part par la diversité des profils ajoutés à cette liste au fil des ans (surdités unilatérales, surdités légères, CODA1).

Sexe: 54 filles pour 57 garçons

Âge: 12 enfants pré-scolaire (dont 5 futurs 1H) 69 en scolarité primaire, 24 en secondaire et 6 en postscolaire.

Type d'appareillage: 78 enfants portent une/des prothèse(s) auditive(s), 10 un/des implant(s) cochléaire(e) et 23 sont non-appareillés. Parmi les enfants non-appareillés on trouve 4 surdités de perception, 6 surdités de transmission, 7 surdités unilatérales, 6 enfants CODA.

Type de surdité : 77 surdités de perception, 12 de transmission, 16 unilatérales et 6 Coda

Régions: 9 Sierre, 46 Sion, 30 Martigny, 26 Monthey



Children Of Death Parents

Type de scolarité : 93 enfants scolarisés en primaire et au secondaire I

- 81 sont en scolarité ordinaire
- 7 en scolarité ordinaire avec programme adapté
- 1 en scolarité ordinaire avec programme adapté en français
- 1 en classe d'adaptation primaire
- 1 en classe d'adaptation CO
- 1 en institution spécialisée
- 1 statut allophone

Prestations principales

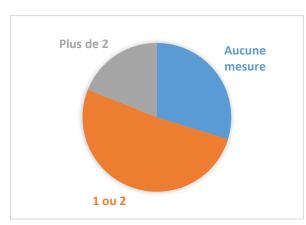
Le CCS a proposé des prestations de **logopédie spécialisée en surdité** par le biais de Centre pour le Développement et la Thérapie de l'Enfant et de l'Adolescent (CDTEA). A noter que Madame Sophie Walpen, logopédiste privée spécialisée à Sierre, continue exceptionnellement de suivre 2 situations dans le cadre d'un contrat de prestations. Elle ne suivra plus qu'un élève à partir de la rentrée 2024. Au total, 56 enfants ont bénéficié de logopédie spécialisée. Des prestations de **soutien pédagogique spécialisé en surdité (SPS)** sont aussi proposées aux enfants sourds et malentendants par le biais de l'Office de l'Enseignement Spécialisé (OES) au travers du Centre Pédagogique Spécialisé (CPS) de Sion : 31 enfants en ont bénéficié cette année scolaire. Finalement, la demi-journée de regroupement d'enfants sourds à l'école des Collines a été allongée, passant de 3 à 4 périodes. Cette année, 7 enfants de 2H à 9CO ont bénéficié de cette prestation, avec des co-interventions de LSF, d'enseignement spécialisé et de logopédie spécialisée.

Prestations élargies

Le CCS collabore étroitement avec :

- La Fondation A-Capella pour les prestations de **langage parlé complété** (LPC), 16 enfants ont bénéficié de cette prestation.
- Une enseignante de Langue des Signes Française (LSF) pour des **cours de Langue des Signes Française** (LSF) destinés aux enfants ; 8 enfants ont bénéficié de LSF en classe.
- -La FSS via la plateforme Signwise pour des **cours de LSF en ligne** à destination des familles, 7 familles (dont 2 en attente d'inscription) ont profité de l'opportunité de suivre gratuitement le premier module de la plateforme d'apprentissage Signwise.
- -Le CDTEA pour des prestations de **psychomotricité**, **psychologie ou de logopédie non-spécialisées en surdité**, et avec l'Office Educatif Itinérant (OEI) pour des **prestations d'éducation précoce**. Cette année, 2 enfants sourds ont bénéficié d'un suivi par l'OEI;
- 4 enfants ont bénéficié de psychologie non-spécialisée; 4 enfants de logopédie ordinaire au CDTEA et 2 enfants de psychomotricité.

Vue d'ensemble des différentes mesures proposées aux enfants sourds et malentendants



Sur 111 enfants connus du CCS, 33 ne bénéficient d'aucune mesure d'aide particulière. Cela représente près d'un tiers des enfants suivis. Le CCS, de par sa coordinatrice scolaire Mme Anne-Claire Frank, reste à disposition des parents. Dès la rentrée 2024, un suivi va être effectué pour prendre des nouvelles de chaque situation. Anne-Claire Frank se donne 1.5-2 ans pour contacter tous les parents des enfants de la liste.

De nombreux enfants bénéficient de prestations spécifiques au déficit auditif, à savoir la logopédie spécialisée en surdité (56), des périodes de SPS (31), de LPC (21), et de cours de LSF (4 enfants dans leur classe ordinaire et 7 enfants suivis dans le cadre de la matinée de regroupement).

Un peu plus de la moitié des enfants (57) bénéficient d'une ou deux mesures d'aide et seule une minorité (21) a besoin de plus de deux mesures d'aide.

Collaboration avec l'école et les crèches

Les logopédistes du CCS ont fait office de personnes-ressources auprès des enseignants des enfants qu'elles suivent; de personnes-ressources pour les intégrations en crèche d'enfants sourds ou malentendants; et ont proposé leur soutien et conseils aux parents. La coordinatrice scolaire du CCS a proposé des « info-surdité » aux enseignants accueillant un enfant sourd et a participé aux réseaux décisionnels de la plupart des enfants sourds valaisans.

Collaboration avec les médecins, les référents surdité romands et les associations

Le CCS collabore étroitement avec ses différents partenaires. La collaboration avec les médecins ORL se fait par des rapports réguliers. Des contacts réguliers sont entretenus avec les audioprothésistes, principalement par les logopédistes.

Le Forum Surdité, qui regroupe les professionnels et associations autour de la surdité en Valais, a eu lieu deux fois cette année. Les nouvelles prestations du Centre Les Chemains y ont été présentées, avec notamment un service itinérant en surdité plus développé en Valais, un coaching professionnel et une permanence, en plus du centre de jour déjà existant. Les Marmettes proposent également un suivi socio-éducatif pour les enfants avec un double handicap visuel et auditif, tels que les syndromes d'Usher.

Formations et supervisions

Les professionnels du CCS ont bénéficié de formation continue et supervisions. Les logopédistes sont supervisées depuis 2022 par Anne-Claude Budzinski, logopédiste spécialisée à Romont. Des formations en ligne ont été effectuées par certaines logopédistes : « Bilan et réhabilitation des surdités : les outils disponibles en 2024 » et « Evaluation et prise en soin du bébé sourd (0-3 ans) » et la formation en présentiel : « éducation auditivo-verbale du bébé et de l'enfant porteur d'une déficience auditive ». Les enseignants SPS ont bénéficié de 12 périodes de cours de LSF avec Mme Rolande Praplan, adapté à leur niveau (débutant ou avancé), tout au long de l'année. Certaines logopédistes ont également profité de ces cours de LSF. Certains professionnels ont participé aux deux journées de formation organisées par le GRPS (Groupe Romand pour les Professionnels de la Surdité). La première, qui a eu lieu à Grandson, au Repuis avait pour thème « S/sourds, malentendants et l'Al, quelles mesures ? quelles ressources ? » et a été dispensée par M. Geiser, juriste à l'OAI Vaud et la deuxième, qui se déroulait à Neuchâtel, portait sur le thème du « syndrome de privation langagière chez les jeunes S/sourds ». Celle-ci a été dispensée par M. Aurélien Mancino, psychologue.

Coordination du CCS

Les coordinatrices scolaire et thérapeutiques du CCS se sont rencontrées à cinq reprises durant l'année. Cinq rencontres ont été organisées entre enseignants SPS après les cours de langue des signes. Deux rencontres avec les directions de l'OES, du CDTEA, de l'OEI et du CPS de Sion ont également eu lieu. En mars, la séance de prolongation des mesures pédagogiques organisée par l'OES a permis aux conseillers pédagogiques de se déterminer sur les besoins des enfants sourds pour l'année scolaire 2024-2025, en collaboration avec Anne-Claire Frank, coordinatrice scolaire du CCS.

Autres informations et projets

Durant l'année scolaire 2023-2024 Anne Barras a été remplacée à l'interne par Mme Philomène Fernandez, Genni De Bari et Laetitia Baumgartner durant son congé maternité de décembre 2023 à juin 2024.

Lors de la matinée de regroupement, les parents ont eu l'occasion de participer à 30 minutes par semaine à différentes activités afin d'encourager le transfert de connaissances de l'école à la maison, et de leur permettre d'acquérir des bases en LSF.

La « journée SPS » n'a pas eu lieu en 2023-2024 pour des raisons d'organisation, mais sera mise sur pied pour le printemps 2025.

Les CAS en surdité, déficience visuelle et déficience intellectuelle ont été remplacés par des modules d'approfondissement (Mappro) qui se déroulent sur 7 mercredis après-midi (28 heures d'enseignement) et qui comptabilise 3 crédits ECTS. La certification à ce Mappro est facultative.

Septembre 2024

Anne Barras, Philomène Fernandez, Genni De Bari et Marie-Stéphanie Julien Logopédistes spécialisées en surdité

Anne-Claire Frank Coordinatrice scolaire